

# Rappel : Absences aux examens - Justificatifs d'absence

En cas d'absence à une épreuve : un formulaire disponible au Secrétariat L1 et un justificatif d'absence sont à fournir.

## • JUSTIFICATIF D'ABSENCE :

**QUAND ?** Tout justificatif d'absence à une épreuve doit être fourni, en main propre, au secrétariat du L1, **au plus tard 5 JOURS OUVRES** :

- après la date de l'épreuve  
ou
- après le retour à l'Université en cas d'arrêt prolongé



**QUOI ?** Liste des justifications acceptées :

- **Raison de maladie** (certificat médical avec les dates d'arrêt, avis d'hospitalisation, avis du Service de Médecine Préventive...)
- **Obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public** ( convocation à l'examen du permis de conduire, à la préfecture,...)
- **Perturbation des transports en commun** : justificatif de TISSEO ou SNCF
- **Cas de force majeure** : contacter directement le responsable de formation (responsable du portail SN, SFA, parcours spéciaux, Cap Réussite)

## • Rappel sur les absences :

- Absence Injustifiée (ABI) = 0/20
- Absence Justifiée (ABJ) = autorisation à venir passer l'épreuve de substitution.

